



837 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0
Tél. : 819-385-4315 Courriel : info@municipalitelourdes.com

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 327-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 300-2017

À la séance du 06 décembre 2021 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement # 327-2021 modifiant le règlement de zonage # 300-2017 en vertu de la résolution # R21-12-150.

À la séance du 19 janvier 2022, le conseil de la Municipalité régionale de comté de l'Érable a approuvé le règlement # 327-2021 en vertu de la résolution # 2022-01-017.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur demande en tout temps via le courriel de la municipalité à info@municipalitelourdes.com ou sur la boîte vocale du 819-385-4315 poste 4000. Le règlement peut également être consulté sur place, au 837 rue Principale, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 21 janvier 2022.



Pierre-Charles Drapeau
Secrétaire-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Charles Drapeau, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal, 837 rue Principale;
- Salle communautaire, 898 rue Principale;
- Site internet de la municipalité, www.municipalitelourdes.com

En foi de quoi je donne ce certificat ce 21^e jour du mois de janvier 2022.



Pierre-Charles Drapeau
Directeur général / secrétaire trésorier